

Tribunal de la concurrence—Loi

M. le vice-président: Y a-t-il des questions ou des commentaires? La parole est au député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour).

M. Kilgour: Monsieur le Président, le parti du député a détenu le pouvoir pendant 23 ans moins sept 7 mois avant les élections générales de septembre 1984. Qu'a-t-il fait pendant tout ce temps? Le député ne se sent-il pas un peu mal à l'aise de venir nous faire la morale en nous parlant des lacunes de cette mesure?

● (1600)

M. Axworthy: Monsieur le Président, le député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) se sent probablement le courage d'intervenir à cause de la publicité gratuite que lui accorde le *Journal* d'Edmonton. Mais s'il avait siégé à la Chambre assez longtemps, il saurait que les trois tentatives les plus vigoureuses pour adopter des lois fermes en matière de concurrence ont avorté à cause de l'obstruction systématique pratiquée par son parti. Ce détournement du Parlement a toujours réussi à faire échec à de telles mesures parce que les conservateurs pouvaient compter sur l'appui de leurs amis des grandes sociétés.

M. Orlikow: Monsieur le Président, permettez-moi de poser la même question au député. Je ne remonterai pas à Mackenzie King et aux 50 et plus des 65 dernières années durant lesquelles les libéraux ont gouverné le pays. Ils ont cependant été au pouvoir de 1962 à 1984. Ils ont bel et bien demandé au Conseil économique d'étudier la question. Ce dernier a fait des recommandations, et le gouvernement libéral a présenté à au moins trois reprises un avant-projet de loi qui n'était pas très bon. Maintenant que le député siège dans l'opposition, il fait à l'égard de la mesure à l'étude les mêmes critiques que nous formulions à l'égard de la mesure libérale.

Le gouvernement libéral disposait du même pouvoir d'imposer la clôture que le gouvernement actuel, et le gouvernement libéral en a bel et bien fait usage quoique pas aussi souvent que les conservateurs. Si les libéraux avaient vraiment voulu faire adopter une mesure législative, ils auraient pu y réussir. S'ils n'ont pas fait adopter leur projet de loi, je le soutiens au député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), c'est parce que le monde des affaires ne voulait vraiment pas d'une bonne loi contre les agissements anticoncurrentiels et que les libéraux n'étaient pas disposés à s'engager dans une controverse avec leurs soutiens financiers. Voilà pourquoi le projet de loi n'a pas été adopté, et voilà pourquoi le député tient maintenant le genre de propos qu'il aurait dû tenir lorsqu'il était ministre d'un gouvernement libéral.

M. Axworthy: Monsieur le Président, je rappellerai tout d'abord au député que le serment d'office que j'ai prêté à mon entrée au Conseil privé m'interdit de dire quel genre de propos j'ai tenus sur ces questions à titre de membre du cabinet, mais je dirai que sur ce point j'ai certes toujours été très cohérent.

Je ferai remarquer au député que son remaniement et son interprétation de l'histoire ne sont pas tout à fait exacts. Je me contenterai de signaler la dernière tentative importante en vue d'apporter des modifications substantielles à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions en 1983-1984, une tentative qui a

échoué à cause des tactiques de sonnerie du timbre auxquelles se sont livrés les partis d'opposition et dont son parti s'est fait complice je le suppose. Ces tactiques ont constitué un important obstacle à l'adoption du projet de loi. Nous avons proposé les modifications, et si nous avons bénéficié du genre de coopération qu'ils offrent maintenant, nous aurions une nouvelle loi sur la concurrence depuis déjà deux ans et demi. Nous n'aurions pas à réclamer la rétroactivité à un ministre qui n'est manifestement pas disposé à l'accorder. Nous aurions été en mesure de mettre en vigueur bon nombre des dispositions qui existent maintenant. Nous soutenons que le temps est maintenant venu d'adopter des dispositions renforcées, non le genre de dispositions édulcorées qui figurent dans la mesure à l'étude.

M. Redway: Monsieur le Président, je voudrais répondre au député qui fait preuve de ce que j'appellerais une mémoire sélective dans son rappel des faits des dernières années. Le député a été longtemps ministre de la Couronne. Il l'était en 1976 quand le jugement du tribunal dans l'affaire K. C. Irving sur le pétrole a littéralement rendu inefficace la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions qui existe depuis de nombreuses années. Après, en 1977, le gouvernement a présenté le projet de loi C-42. Plus tard dans l'année 1977, le gouvernement a présenté un autre projet de loi, le projet de loi C-13. En 1984, il en a présenté un autre encore, le projet de loi C-29. Tous ces projets de loi avaient pour but de rendre la loi plus efficace.

Le député a rappelé que le gouvernement s'est engagé à mener l'entreprise à bon terme. A quoi s'était engagé le gouvernement dont il faisait partie dans le temps? Quelle est la politique officielle de son parti en ce moment sur les coalitions et la loi sur la concurrence? Sa politique est-elle de veiller à ce que la concurrence s'exerce de manière efficace, avec l'appui de la loi, et est-ce aussi la position de son parti que nous veillions à empêcher toute concentration de pouvoir au Canada?

M. Axworthy: Monsieur le Président, nous revenons à la question intéressante de savoir quelle version de l'histoire est la vraie. Je veux simplement faire une mise au point. En 1976, je n'avais pas le plaisir de siéger à la Chambre. C'était encore un rêve que je caressais. Je défendais alors les intérêts des citoyens du Manitoba à l'Assemblée législative de cette province, mais mon opinion à ce sujet était la même que maintenant.

Je rappelle au député que s'il étudie ses livres d'histoire il apprendra qu'en 1976, le gouvernement libéral de l'époque a apporté une série de modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions pour faire face à ce genre de situation. Une fois ce projet de loi adopté, nous avions besoin d'un certain temps pour examiner les conséquences de cette mesure, mais nous n'avons pas pu le faire à cause des élections de 1979 qui ont porté le gouvernement conservateur au pouvoir. Après les élections de 1980, nous avons entamé une autre révision importante à l'issue de laquelle mon ancienne collègue, M^{me} Judy Erola, a procédé à des consultations et proposé un projet de loi. Nous avions alors une mesure qui nous paraissait efficace et qui fournissait la réponse aux deux questions du député. Oui, nous voulons un projet de loi efficace à l'égard des coalitions et nous ne voulons pas d'une concentration du pouvoir économique.